

**AVIS DE COURSE TYPE
VOILE LEGERE 2017-2020**

REGATE – 4C CAP CORSE CORSAIRE

19 & 20 SEPTEMBRE 2020
Plan d'Eau de Moisson-Lavacourt et dans les locaux de la base (Ile des Loisirs)
Cercle de Voile de Moisson-Lavacourt (CVML)
Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, chaque concurrent :

- s'engage à respecter :

- les mesures barrières et la distanciation physique, et en complément, à porter un masque lorsque la distance minimale de un mètre ne peut pas être respectée,
- toutes les dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, la FFVoile et l'autorité organisatrice ;

- est conscient :

- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur un voilier en équipage ou dans toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates ,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19 ,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physique de l'ensemble des pratiquants ;

- accepte que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.5 Les règlements de série des 2 classes.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à :

- La régate est ouverte aux CORSAIRE (DL et JOG) et aux CAP CORSE conformes à leur règlement de série et dont les propriétaires sont à jour de leur cotisation 2020.

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en effectuant une préinscription en ligne via la plateforme Joinly du CVML accessible avec le lien suivant :



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

<http://www.cvml.fr/coupe-corsaire-cap-corse-19-20-septembre>

au plus tard le 11 septembre 2020.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis pour les préinscriptions via la plateforme E-Cotiz sont les suivants :

Bateaux	Montant par bateau jusqu'au 11 septembre 2020
Double	25 euros

Les droits requis pour les préinscriptions sur place sont les suivants :

Bateaux	Montant par bateau
Double	30 euros

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription le samedi 19 septembre 2020 de 10h00 à 13h30
Un briefing sera proposé à 13h30 le samedi 19 septembre
Un diner est prévu (Inscriptions directes des participants auprès du CVML lors des pré-inscriptions) à 19h00
- 5.2 Jauge et contrôles : Sans objet
- 5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)
- | Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classe(s) |
|--------------|---|-----------|
| 19 septembre | 14h00 | toutes |
| 20 septembre | 10h00 | toutes |
- 5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00 pour une nouvelle procédure.
A l'issue des manches du dernier jour, une remise des prix et un pot de clôture seront offerts à 16h30 par le CVML

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :
Disponibles à la confirmation des inscriptions le 19 septembre 2020.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours à effectuer seront de type construit et précisés dans l'annexe aux Instructions de Course. Un parcours raid pourra être lancé en fonction des conditions météo

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (*joindre si possible un extrait de carte*).

8. **SYSTEME DE PENALITE**

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. **CLASSEMENT**

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

Le parcours côtier ne pourra être retiré du classement

10. **PLACE AU PORT**

Les bateaux seront accueillis à partir du vendredi 18 septembre à partir 14h ou du samedi 19 septembre à partir de 9h (Prendre contact avec contact@bouclesdeseine.iledeloisirs.fr ou Renaud Guillaume 06.62.21.33.62).

11. **COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. **PRIX**

Des coupes seront distribuées au premier au classement général, et au premier de l'autre classe.

12. **DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Toutes informations utiles (et plan d'accès) sur le site du CVML : <http://www.cvml.fr>

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Eric TURBOT, cvml.info@gmail.com

Laurent LOUIN, laurent.cvml@gmail.com

Responsable régates : cvml.regates@gmail.com

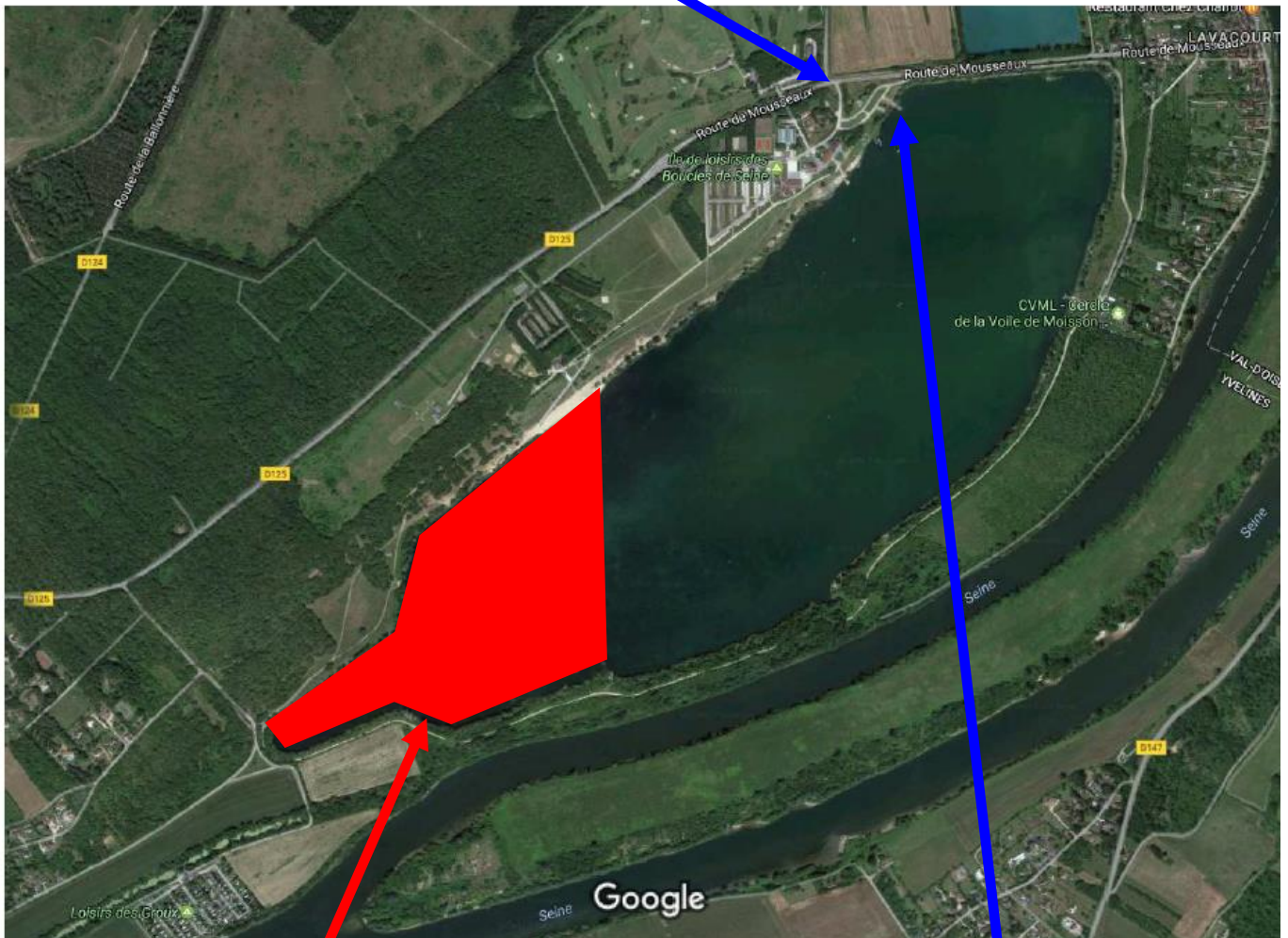
Réservation des paniers repas et hébergements directement auprès de l'Île des Loisirs

Restauration et hébergement

- Dans l'enceinte du CVML : possibilité de camping dans les espaces du club
- Île des Loisirs des Boucles de Seine – Chrystel Pelchat - Tél. 01 30 33 97 80 (pour les paniers repas et hébergements)
www.bouclesdeseine.iledeloisirs.fr / Contact@bouclesdeseine.iledeloisirs.fr
- Camping des Groux (Location de mobil-homes juste à côté du plan d'eau) : 1 chemin de l'île, 78270 Mousseaux sur Seine : 01.34.79.33.86 - reception@campingdesgroux.com – www.campingdesgroux.com
- Auberge de la Boucle, Moisson (crêperie, hôtel, centre village) : 01 34 79 33 66
- La Ruche (hôtel et restaurant bord de Seine) : 01 30 33 20 00 contact@laruche78.com
- Chez Charlot, Lavacourt (guinguette au bord de la Seine) : 01 34 79 30 06
- Le Mandarin de Bonnières (restaurant chinois) : 01 30 42 27 62

ANNEXE ZONE DE COURSE

Entrée Ile des Loisirs (portail des pêcheurs)



Zone interdite à la navigation

Zone de mise à l'eau (grutage)